Suez vs Veolia â€“ Poursuite de la guerre judiciaire

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
December 2020

Saisi en rÃ©fÃ©rÃ© par Veolia, le Tribunal de commerce de Nanterre a ordonnÃ© le 17 novembre Ã Suez de ne pas activer de faÃ§on irrÃ©vocable la fondation de droit nÃ©erlandais empÃªchant la cession de sa filiale Eau France avant la tenue d'une assemblÃ©e gÃ©nÃ©rale permettant aux actionnaires de se prononcer sur cette fondation. Dans son ordonnance, le prÃ©sident du tribunal a pris le soin d'appeler Ã un dÃ©bat contradictoire Ã brÃ¨ve Ã©chÃ©ance. Cette fondation constituerait un obstacle majeur Ã l'OPA de Veolia.Â

En rÃ©alitÃ©, depuis la vente par Engie, dÃ©but octobre, de 29,9 % du capital de Suez Ã Veolia, les offensives juridiques se multiplient. Suez a d'abord attaquÃ© Veolia sur le dÃ©faut d'information des instances reprÃ©sentatives du personnel. Le groupe a obtenu gain de cause en premiÃ¨re instance, puis en appel. Veolia a donc ripostÃ© en poursuivant Suez pour avoir abritÃ© sa filiale Eau France au sein d'une fondation de droit nÃ©erlandais.Â Un nouvel affrontement est survenu en fin de mois quand Suez a obtenu du Tribunal de commerce de Nanterre trois ordonnances permettant la saisie chez Veolia, Engie (maison-mÃ¨re de Suez) et au fonds Meridiam (acquÃ©reur dÃ©clarÃ© de Suez Eau) de documents susceptibles de prouver une entente entre ces trois acteurs. Des huissiers accompagnÃ©s d'experts informatiques se sont donc rendus aux siÃ¨ges d'Engie, Veolia et Meridiam. Ils Ã©taient missionnÃ©s pour se faire remettre tous documents matÃ©riels, fichiers informatiques et correspondances Ã©lectroniques contenus dans des ordinateurs ou des serveurs distants appartenant aux principaux dirigeants. Ces documents doivent avoir Ã©tÃ© utilisÃ©s entre le 1er mai et le 6 octobre (avant la cession d'Engie) et contenir certains mots-clÃ©s, les noms de protagonistes bien sÃ»r, mais aussi des noms de code liÃ©s Ã l'opÃ©ration, tels Elgar, Neuville, Lagumina, Muzumbar, Vivaldi ou Schubert !

Le script du polar est dÃ©jÃ Ã©crit.Â